

CHARLES
V.à Paris, le 8.
de Septembre1375.
1.^{er} Fevrier.

Bracon, la semblable Commission ès Baillages de Sainct Pierre-le-Mouffier & des Montaignes d'Auvergne.

Item. Les Ordonnances des Monnoyes furent envoyées au Bailly d'Amiens, pour icelle faire crier & publier en son bailliage, données le premier jour de Fevrier, & baillées à Yfambert de Cambray Sergent à cheval.

Item. Les semblables Ordonnances furent envoyées au Bailly de Mascon, par Jehan Haste Messaigier; & aura deux Frans par le Maistre de la Monnoye.

Item. Les semblables furent faictes pour envoyer au Gouverneur de Ponthieu, baillées à Jehan Carron, pour porter à Jehan le Magnier Garde de la Monnoye de Tournay, lequel envoyra ou portera les dites Ordonnances.

Item. Au Bailly des Exemptions de Touraine, d'Anjou, du Maine & de Poictou, baillées à Pierre Larcher.

Item. Au Bailly de Senlis; & fut faicte expresse mention qu'elles fussent cryées à la Foire de Compieigne, baillées à P. Domino.

Item. Au Gouverneur du Bailly d'Orleans, pour les dites Ordonnances faire publier.

5. de May 1376.
à de la Monnoye.

Item. Au Bailly de Caen, pour les dites Ordonnances faire publier, baillées au Tailleur de S.^t Lo, v.^o de May, l'an LXXVI.

19. de May
1376.

Item. Les semblables furent envoyées au Gouverneur d'Orleans, & baillées par Regnault le Tabletier, à Colinet Clerc dudit Gouverneur, le XIX.^e jour de May, l'an LXXVI.

Item. Les semblables furent envoyées au Bailli de Coustantin.

26. d'Aoust
1376.

Item. Les semblables furent envoyées au Bailli de Sainct Pierre-le-Mouffier, baillées à Jehan Saunier nouvellement ordonné General-Maistre des Monnoyes, le XXVI.^e d'Aoust, l'an LXXVI.

4. de Septembre
1376.

Item. Les semblables Ordonnances sur le fait des Monnoyes, furent faictes adressans audit Jehan Saunier, pour icelles faire crier & publier par tous les lieux du Royaume où mestier sera, & où bon luy semblera, données le IIII.^e jour de Septembre, l'an LXXVI.

26. de Mars
1377.b Il manque là
quelques mots.19. de Juin
1378.

Le seiziesme jour de Mars, l'an LXXVII. furent faictes les semblables Ordonnances sur le fait des Monnoyes, adressans au Seneschal de Pierregort, & baillées^b

Le dix-neufiesme jour de Juing, l'an LXXVIII. fut donné la Commission de Jehan Saunier Bailly de S.^t Pierre-le-Mouffier, laquelle est sur la transgression du fait des Monnoyes, si comme plus à plain est contenu en la Coppie de ladicte Commission ataichée avec les autres; & est jusques à ung an, baillée à Jehan Richart son Clerc.

19. de Juin
1378.

Ce jour furent faictz deux Mandemens sur le fait des Monnoyes; l'un adressant au Bailly de Caën, & l'autre au Bailly de Coustantin; lesquelz furent baillez à Jaques Aubert Garde de la Monnoye de S.^t Lo.

15. de Juillus
1378.

Item. Ung autre Mandement semblable, adressant au Seneschal de Lymosin, & à Marcial Bize l'un des Generaux-Maistres des Monnoyes, baillé à Bonenfant, donné XV. de Juillet, l'an LXXVIII.

6. de Septembre
1378.

Item. Le semblable Mandement fut envoyé au Bailly de Vermendois, par Raoul de S.^t Germain, le VI.^e jour de Septembre LXXVIII.

6. de Septembre
1378.

Item. Une Commission sur le fait des Monnoyes, fut envoyée au Bailly de Roüen, par Pierre Bourdon, donnée ce jour.

14. de May
1379.

Item. Une Commission par maniere de Refformation, semblable de celle cy-devant escripte, a esté baillée à Jehan Saunier Bailly de Sainct Pierre-le-Mouffier; & a puissance par ladite Commission, de exercer le contenu en icelle par tout le Royaume. Donné le XIIIII.^e jour de May, l'an mil CCCLXXIX. P. BLANCHET.

(a) Lettres